



Adecco

NON
à la discrimination
au travail

CHEZ ADECCO, SEULES VOS COMPETENCES COMPTENT !

Chaque jour, nous agissons pour l'égalité professionnelle, sans distinction d'origine, de sexe, de situation familiale, d'orientation sexuelle, d'âge, ou d'appartenance religieuse.

VICTIME OU TÉMOIN

Vos recours

Si vous êtes témoin ou victime de discrimination :

- Parlez-en à votre agence et/ou
- Adressez votre réclamation à :
nondiscrimination.byadeccgroupe@adeccgroupe.com

Votre protection

Tout-e salarié-e est protégé-e et ne peut être l'objet de mesures de « représailles » pour :

- Avoir subi ou refusé de subir des propos ou comportements discriminatoires.
- Avoir de bonne foi témoigné d'une situation de discrimination.



De quoi parle-t-on ?

La discrimination est le fait de traiter une personne de manière injuste ou inégale en raison de son origine, sexe, orientation sexuelle, âge, handicap, situation familiale ou toute autre caractéristique définie par la loi.

Cela peut se traduire par des paroles, des actions ou des décisions qui portent atteinte à la dignité, à l'égalité des chances ou à l'intégrité d'une personne.

Par exemple :

- Faire des remarques/des blagues blessantes sur les origines d'une personne.
- Se moquer d'un collègue en raison de son orientation sexuelle.
- Rejeter une personne plus âgée au motif qu'elle serait moins compétente.
- Interrompre systématiquement une femme lorsqu'elle prend la parole.
- Ne pas offrir d'aménagements à un employé en situation de handicap.
- Ne pas embaucher une personne en raison de son origine, de sa situation familiale, de son âge ou de son lieu de résidence.

Les sanctions

Code du travail

Sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Code Pénal

La discrimination est punie par la loi, jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.



Adecco respecte les lois et principes nationaux et internationaux sur la non-discrimination, notamment lors du recrutement.

Vous êtes protégés par la loi et par votre agence ; toutes les discriminations, qu'il s'agisse de propos ou d'actes, seront prises au sérieux.

NOS ENGAGEMENTS

- Lutter contre toutes les formes de discrimination.
- Protéger votre santé et votre sécurité en offrant un environnement de travail respectueux.
- Assurer la prise en charge de vos signalements et sanctionner les comportements inappropriés.

VOS ENGAGEMENTS

Dans nos agences et lors de vos missions chez nos clients :

- Avoir un comportement exemplaire.
- Signaler les faits en tant que témoin ou victime, en alertant mon agence Adecco.
- Respecter chaque personne.